-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel mai 2023**

Conservation Justice

SOMMAIRE

*[1. Points principaux](#_Toc139813372)* [2](#_Toc139813372)

*[2. Investigations](#_Toc139813373)* [2](#_Toc139813373)

*[3. Opérations](#_Toc139813374)* [2](#_Toc139813374)

*[4. Département juridique](#_Toc139813375)* [2](#_Toc139813375)

*[5. Missions](#_Toc139813376)* [4](#_Toc139813376)

*[6. Cahiers des Charges Contractuels](#_Toc139813377)* [9](#_Toc139813377)

*[7. Communication](#_Toc139813378)* [9](#_Toc139813378)

*[8. Relations extérieures](#_Toc139813379)* [9](#_Toc139813379)

*[9. Conclusion](#_Toc139813380)* [10](#_Toc139813380)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois de Mai2023, les activités se sont concentrées à l’appui aux communautés villageoises sur la mise en œuvre des CCC età la mise en œuvre du projet apiculture des villages de la Ngounié et de l’Ogooué-Ivindo.

**Du 12 au 16 Mai 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre du projet apiculture à Ebyeng.

**Du 09 au 24 Mai 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur l’appui aux communautés sur la gestion des forêts communautaires dans la province de l’Ogooué-Ivindo.

**Du 22 Mai au 1er Juin 2023 :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre du projet apiculture dans les villages de la province de la Ngounié.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *0* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *0* |

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Au cours de ce mois de Mai, aucune opération n’a été menée. Il n’y a donc pas eu d’arrestations.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 4 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

Conservation Justice a suivi quatre (4) anciens dossiers. Il s’agit des affaires :

1. MP & MBA Martial (village Adoue) contre SNL Group Management ;
2. MP &le collectif des villages du regroupement de village MASSAHA contre le bureau exécutif de la Forêt communautaire (FC) ;
3. MP & ANGOUE Norbert (regroupement de villages Abenelang) contre EKSB (KONE MAMADOU et AUGUSTIN DZOUMELI) ;
4. MP & Association Tokano (regroupement de village KOUAGNA-NDOUGOU) contre SBN.

**Dans la première affaire** en instruction au cabinet n°2 du Tribunal de Première Instance de Makokou, l’équipe CJ a fait un suivi en rencontrant le 22 05 2023 le juge instructeur, avec qui elle a échangé sur l’état d’avancement de l’instruction et la localisation de l’un des responsables de la société mise en cause, Monsieur NYNGONE BIDZANG Benjamin actuellement sous le coup d’un mandat d’amener.

**L’état de l’instruction.** L’instruction se poursuit. Une entrevue à son cabinet a eu lieu au mois de mars 2023 avec le prévenu NKOGHE BIDZANG, responsable de la structure mise en cause et frère de la personne recherchée. Le magistrat a sur la base de la documentation fournie par CJ aux fins de caractériser l’abus de confiance et le détournement (devis des travaux établi par les mis en causes pour construire la case de santé inachevée au village Adoué, pièce comptable du décaissement de fonds au profit de la SNL Group Management), sommé de continuer les travaux, ce qu’il fera d’ailleurs, en travaux durable en briques et non avec du bois (planches) jusqu’au niveau de chaînage avec le montant du FDL qui lui a été remis. Quant à la finition des travaux, celle-ci se fera avec le reste de FDL par un autre opérateur, qui sera retenu.

**De plus, sur la localisation de l’un des responsables de la société, Monsieur NYNGONE BIDZANG Benjamin**, le magistrat répondra qu’il a saisi l’opérateur de téléphonie mobile Airtel Gabon et est en attente de la réaction de cet opérateur dont il déplore le manque de célérité.

**Dans la seconde affaire**, l’équipe CJ s’est rendue au bureau du Juge d’instruction en charge du cabinet n°1 qui a formulé le vœu d’entendre CJ à titre de renseignement dans le cadre de l’examen de la procédure opposant la population de MASSAHA au Comité de Gestion de la forêt communautaire dudit village.

**Un rappel des faits s’impose avant de revenir sur l’entretien entre le magistrat et un juriste de l’ONG Conservation et Justice**. Un collectif des habitants du regroupement de villages MASSAHA a adressé aux autorités judiciaires et administratives de la province de l’Ogooué-Ivindo (Gouvernorat, Tribunal de Première Instance et Direction Provinciale des Eaux et Forêt) une lettre de dénonciation dans laquelle, est pointé du doigt la mauvaise gestion, les manœuvres illicites imputées au bureau exécutif de l’association entité gestionnaire de la FC. Sur l’entretien, les points suivant ont été évoqués :

* L’objet du déplacement de CJ dans ce regroupement ;
* Les faits constatés sur place ;
* L’identification de l’organe dirigeante de l’association ;
* Les fonctions des membres rencontrés par CJ ;
* L’estimation des revenus générés par le début de l’exploitation
* Les recommandations formulées par CJ à l’endroit des communautés pour un fonctionnement harmonieux de la FC.

Pour tous ces points, des réponses précises ont été apportées.

**Dans la troisième affaire** également en instruction au cabinet n°1, l’instruction se poursuit. Pas de nouvel acte de procédure posé par le magistrat. Les prévenus sont toujours en détention préventive à la prison centrale de Makokou.

**Et pour finir dans la quatrième affaire**, une analyse juridique du dossier a pu être déposée au cabinet n°2 du juge d’instruction à son retour au Palais de Justice de Mouila. L’instruction se poursuit.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Aucune visite de prison n’a eu lieu ce mois.

**4.3 Formations**

En Mai 2023, il y a eu 5 formations dans le cadre du projet apiculture. Les apiculteurs des villages Ebyeng, Mamiengué, Kouagna-Ndougou, Mouyikou et Saint-Martin sont les principaux bénéficiaires de ces formations.

# 5. Missions

Au mois de Mai, une mission sociale conjointe CJ-BOTF a été organisée dans le sud (Ngounié) pour le projet apiculture, ainsi qu’une mission apiculture dans l’Ogooué-Ivindo et une mission de suivi de la mise en œuvre des CCC dans la province de l’Ogooué-Ivindo.

1. **Mission dans la province de l’Ogooué-Ivindodu 12 au 16 Mai.**

Une mission d’appui à la mise en œuvre du projet apiculturea été menée au village Ebyeng.

**Département de l’Ivindo**

Une (1) localité a été visitée au cours de la mission sociale du mois de Mai dans le département de l’Ivindo. Il était question pour Conservation Justice et de l’expert en apiculture d’accompagner l’association A2E (**Ebyeng**) sur la mise en œuvre des projets apiculture financé par l’Union Européenne. Au cours de cette mission, l’association A2Ea reçu un important don de matériel apicole.

1. **Mission dans la province de l’Ogooué-Ivindodu 09 au 24 Mai.**

Dans le cadre du projet RALFF, l’une des équipes sociales Nord s’est rendue au cours de ce mois de mai 2023 dans onze (11) villages : Bobenda, Ngazi,la scierie, Mahassa, Ntsiété, Ekobakoba, Indombo, Mohoba, Ntsengkélé, Ntsibelong et Minkouala, province de l’Ogooué-Ivindo. L’objectif de cette mission était non seulement d’appuyer les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre des Cahiers de Charges Contractuelles avec les opérateurs économiques, mais aussi de mener les investigations forestières sur des cas d’exploitation forestières illégales et procéder au suivi du fonctionnement de certaines forêts communautaires dans le département de l’Ivindo.

Au village **Bobenda**, l’équipe a constaté qu’il y a deux CCC signés, l’un avec KHLL dont le montant du FDL s’élève à 600 mille Francs et l’autre CCC avec TBNI pour un montant de 3 millions de Francs. Pour le premier FDL, le projet communautaire est l’achat des médicaments pour le dispensaire du village et pour le second FDL, il s’agit de la réalisation d’un champ.

Au village **Ekobakoba**, le FDL a été maintenu au bénéfice de la communauté. Celle-ci a donc décidé d'orienter ce FDL d’un montant de 7 millions au financement de toute la procédure visant l'obtention d'une forêt communautaire. La communauté attend à présent que le dossier soit porté au niveau du CGSP pour validation du projet.

Dans les villages **Ngazi** et la **Scierie**, l’équipe CJ a été reçue par le SGA de l'association à Ngazi, la cheffe du village et trois autres membres dudit village en l'absence du président et des autres membres du bureau de l'association, tous résidents à Makokou. Les notables ont confirmé la reprise des activités d'exploitation forestière dans leur forêt communautaire avec un nouveau fermier. Depuis la reprise des activités au mois de décembre 2022, 142 bois ont déjà été abattus mais plusieurs grumes n'ont pas encore été évacuées et l'exploitation est ralentie en raison de problèmes logistiques que connaît le fermier.

Au village **Indombo**, le village a signé en janvier 2023 un CCC dont le FDL s'élève à plus d'une trentaine de millions de francs. Au mois de mars dernier, une AG a été organisée par la communauté pour le choix des projets. Au final, 3 projets communautaires ont été identifiés : il s'agit de l'équipement en médicaments du dispensaire ; l'électrification du village, et la réfection de l'école ainsi que son équipement en tables bancs. A ce jour, les entreprises pour la réalisation desdits travaux ont toutes été identifiées. Les devis sont également montés. Tous ces projets ont été déposés auprès du CGSP et les villageois attendent à présent la validation de leurs projets par le CGSP.

Au village **Mohoba Mosseye**, rappelons que ce village est aussi impacté par les activités de KHLL. Ce qui a permis au village de signer au mois de janvier 2023, deux CCC avec KHLL, dont les FDL s'élèvent à 4 millions pour le premier et près de 12 millions pour le second. Le tout pour un total de plus de 16 millions FCFA. Un seul projet a été retenu par la communauté, il s'agit de l'achèvement des travaux de construction de l'école. A ce jour, le projet ainsi que les devis ont tous été déposés auprès du CGSP, et les communautés attendent la validation. Il est à noter également que l'entrepreneur a déjà été identifié pour la réalisation desdits travaux.

Quant au village **Massaha**, ce village est bénéficiaire d'une forêt communautaire depuis 2016. Le bureau actuel gère l’exploitation (en régie) depuis 2018 et a bénéficié de deux mandats dont le second a expiré depuis environ deux mois. L’équipe retiendra de cet échange qu'il existe bel et bien un bureau exécutif qui réside à Libreville. Que sur le plan local un bureau du comité de gestion de la Forêt communautaire avait été mis en place et rendait compte au bureau exécutif jusqu'à un certain moment. Que Sur la pression du DP EF sortant, les membres du bureau du comité de gestion décidèrent en 2019 de ne plus s'en référer au bureau exécutif pour toute question financière relative aux activités de la forêt communautaire. C'est ainsi qu'un compte avait été créé par le bureau du comité de gestion de la forêt communautaire au bénéfice de la FC à la microfinance Finam de Makokou. A ce jour, certains membres ont porté plainte contre le bureau exécutif de l’association auprès du Tribunal de première instance de Makokou.

La gestion conjointe de la FC par le bureau du comité de gestion résidant à Massaha et le bureau exécutif situé à Libreville est en contradiction avec l'esprit des textes régissant le fonctionnement des Forêts Communautaires. C'est cet ensemble de grief qui les a conduits à déposer une plainte avec constitution de partie civile chez le premier juge d'instruction. Recevant les parties dans son bureau, le juge d'instruction avait verbalement demandé au responsable du bureau du comité de gestion de la forêt communautaire de suspendre toute activité en attendant qu'un bilan soit fait à la communauté et qu'un procès-verbal soit dressé à cet effet. Seulement, depuis leur départ du bureau du juge, aucune recommandation n'a été respectée. Bien au contraire les membres du bureau du comité de gestion brillent par le mépris et l'orgueil.

L'équipe a travaillé au village **Ntsieté** où un CCC a récemment été signé entre la communauté et l'opérateur KHLL en janvier 2023, et dont le montant du FDL s'élève à 1.197.317 Francs CFA. Une fois sur le lieu, l'équipe a eu une séance de travail avec les deux représentants de la Communauté auprès du CGSP, en présence de certains autres membres de la communauté. Sur le FDL issu du CCC signé avec KHLL en 2023, les deux représentants de la communauté feront savoir à l'équipe CJ qu'aucun projet n'a encore été identifié. Aussi, Il s'agit d'un contentieux avec l'opérateur WCTS. En effet, les CCC des années 2016-2017-2018-2019 dont le montant était de 5 millions de francs, avec pour projet l'achat d'un groupe électrogène, avait été validé par le CGSP. Seulement, il était convenu que l'achat du groupe, dont le modèle avait préalablement été déterminé par la communauté, devait se faire en leur présence. Grand a été leur étonnement de constater que WCTS leur a livré un modèle de groupe dont elle n'avait pas choisi. Aussi, que l'achat s'est fait sans la présence d'un représentant de la communauté. Le groupe livré n'a fonctionné qu'une quarantaine de jours avant de tomber en panne. Depuis, WCTS a été interpellé à ce sujet, sans succès.

Au village **Ntsengkele**, le FDL qui s'élevait à 16 832 991 F pour les villages Ntsengkélé et Ebandak soit 8 166 497 FCFA chacun n'a jamais été exécuté. Cependant, les projets avaient été déposés auprès du CGSP. Il s'agissait entre autres de la finition des travaux de construction de l'école et du dispensaire au profit des deux villages.

A **Minkouala**, L'équipe a eu comme interlocuteur le chef de regroupement et un de ses conseillers. Depuis le dernier passage de notre mission au mois de mars 2023, une AG devait être convoquée à l'effet de recueillir l'avis de la communauté sur la possibilité de poursuivre au civil les responsables de l'entreprise SNL groupe management (les frères BIDZANG). A ce propos, en raison des décès qui se sont succédés dans le regroupement de villages tout au long de cette période, l'AG n'a pu se tenir. Toutefois, la communauté nous a rassuré qu'une fois cette période sombre passée, ils convoqueront une AG.

Au village **Ntsibelong**, l’équipe a rencontré le chef de regroupement. Là aussi, une assemblée générale devait se tenir à l'effet non seulement de s'accorder sur un nouveau projet pour le reliquat des 8 millions sur les 12 millions du FDL issus du CCC signé avec TBNI en 2015, et la poursuite au civil de l'entreprise SNL group management géré par les frères BIDZANG. Celle-ci ne s'est jamais tenue. Les quelques membres de la communauté approchés ne seraient pas favorables à la tenue d'une nouvelle AG dont l'ordre du jour ne tournerait qu'autour du reliquat des 8 maillons du FDL alors qu'une partie du montant de ce FDL a déjà été décaissé sans qu'aucun projet ne soit visible. Nous informerons que le dossier au pénal a déjà été jugé et que les frères BIDZANG ont été déclarés non coupables. La poursuite au civil serait la dernière option qui s'offre à eux pour mettre fin au contentieux qu’ils ont avec la SNL.

A cela s'ajoute le risque de voir un jour la société TBNI ne plus exister juridiquement ce qui les priverait du reliquat du FDL. L'intérêt pour eux est de procéder à la tenue d'une AG rapidement et de retenir un projet. C'est ainsi que le chef de regroupement va suggérer à l'équipe CJ de faire un résumé audio WhatsApp durant laquelle tous les points évoqués plus haut seront repris pour édifier la communauté résidente et non résidente. Cet audio sera transféré dans un forum WhatsApp commun aux trois villages impactés. L’idée a été approuvée par l'équipe. A ce jour, l’audio a été fait par l’équipe CJ et envoyé au chef de regroupement, comme convenu.

**Au total, 12 localités ont été visitées ce mois de mai dans la province de l’Ogooué-Ivindo**

1. **Mission dans la province de la Ngounié du 22 Mai au 1ʳ juin.**

La mission conjointe CJ-BOTF a été orientée dans les départements de Tsamba Magotsi, de la Boumi-Louétsi et de la Douya-Onoye. Les villages et regroupements de villages visités sont ceux abritant le projet et la formation d’apiculture. Il s’agit de : Mamiengué, Kouagna-Ndougou, Mouyikou et Saint Martin.

Au village **Mamiengué**, la mission de formation a duré deux (2) jours. L’équipe a d’abord procédé à la remise du don de matériel à la communauté. Ensuite, une réunion de mise au point s’est tenue en présence de tous les apiculteurs. Au cours de cette réunion, la présidente de l’association a fait remarquer à l’équipe qu’en ce qui concerne le projet apiculture, seules les femmes avec seulement deux hommes sont actifs dans le projet.

Après la remise du matériel et la mise au point, l’équipe et les membres de la communauté ont entamé la visite des ruches pour identifier les causes du faible taux de colonisation des ruches.

Après avoir visité les ruches non colonisées, il ressort que l'amorçage est le principal problème sur les ruches non colonisées. Il va donc falloir les réamorcer pour attirer les abeilles dans les ruches. Le chiffre de 3 ruches colonisées sur 30 fournies est donc toujours faible, mais il y des opportunités d’augmenter le nombre des ruches colonisées.

Au village **Kouagna-Ndougou**, toutes les ruches ont été visitées. La visite des ruches a débuté par la seule ruche colonisée à ce jour et l’équipe a constaté que la colonie d’abeille s'est installée il y a peu de temps. Cependant, on a remarqué qu'il y avait des abeilles mortes dans la ruche. Cela est dû au fait qu'il n'y a pas assez de nourriture pour les abeilles. C'était l'occasion pour les nouveaux apiculteurs de Kouagna-Ndougou de voir pour la première fois comment visiter et comment manipuler une ruche colonisée.

A ce stade, cette ruche est encore très fragile. Pour éviter une invasion de la ruche par les fourmis, l'équipe a frotté de l'huile de vidange au niveau des supports.

Au village **Mouyikou**, l’équipe a pu visiter toutes les 50 ruches disponibles. Notons qu’à la différence avec les précédents villages bénéficiaires du projet, Mouyikou enregistre le meilleur résultat à ce jour. En effet, sur 50 ruches disponibles, il y a 39 ruches colonisées. Soit un taux de réussite de **78%.** Malheureusement, faute de cire d’abeille, l’expert en apiculture n’a pu montrer à la communauté comment fabriquer les bougies. Il est à noter que le projet apiculture fonctionne efficacement dans ce village. Toutes les composantes de la société sont vraiment impliquées dans le projet. Toutes les ruches sont en bon état et bien entretenues. Les visites des ruches sont régulières. La communauté villageoise a récemment fait une récolte de miel. Mais lors de la récolte de miel, les apiculteurs ont extrait trop de miel. Actuellement, les abeilles n’ont pas assez de nourriture stockée dans les ruches pour affronter la saison sèche. Il y a donc un grand risque de désertion en cette période.

Au village **Saint-Martin**, Six membres de la communauté ont participé à la visite des ruches aujourd'hui. L'équipe a constaté que la plupart des ruches n'était pas bien suivies (absence d'huile de vidange, les ruches non amorcés, les supports à remplacer, présence de souris et de termites).

Les colonies se portent bien. Dans la majorité des ruches colonisées, on note qu'il y a assez de réserve de nourriture stocké et il y a beaucoup de naissances d'abeilles. Dans la ruche K1, il y a 16 baguettes construites et c'est dans celle-ci qu’on a récolté du miel (1 baguette).

Après la visite des ruches, l'équipe s'est retrouvée au village pour faire le point sur la mise en œuvre du projet apiculture. 12 personnes ont assisté à la réunion.

Le chef de village, le chef de canton, ainsi que les membres de la communauté dénoncent le manque d'implication de plusieurs personnes dans ce projet. Il ressort que les gens ne participent aux activités que lorsque les équipes CJ et BOTF sont présentes.

Les résultats obtenus au cours de cette mission de suivi de la mise en œuvre du projet apiculture sont contenus dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Villages** | **Ruches livrées** | **Ruches installées** | **Ruches colonisées** | **Ruches non colonisées** | **Taux de succès** |
| **Mamiengué** | **40** | **40** | **3** | **37** | **7,5 %** |
| **Kouagna-Ndougou** | **30** | **30** | **1** | **29** | **3,33 %** |
| **Saint-Martin** | **30** | **30** | **7** | **23** | **23,33%** |
| **Mouyikou** | **50** | **50** | **39** | **11** | **78 %** |

**Au total, 4 localités ont été visitées ce mois de mai dans la province de la Ngounié.**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 150 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 25 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  |  | 0 | *1* |
| NGOUNIE | 13 | 55 | 68 | *50* |
| NYANGA |  | 12 | 12 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 11 | 46 | 57 | *24* |
| WOLEU NTEM | 1 | 37 | 38 | *7* |
| **Total général** | **25** | **150** | **175** | ***84*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 26 |
| En attente du versement du FDL | 81 |
| Mise en œuvre projets en cours | 68 |
| **Total général** | **175** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Aucune pièce médiatique n’aété produite ce mois. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow)de Conservation Justice.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 7 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 5 |
| Collaboration sur affaires | 2 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans la province del’Ogooué-Ivindo et celle de la Ngounié.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord et Sud ont rencontré entre autres les communautés locales dans 16 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Ogooué-Ivindo :** Le chef d’antenne PJ, le juge d’instructions 1, le juge d’instructions 2, l’adjoint du chef d’antenne B2, le Directeur provincial des Eaux et Forêts, le Procureur adjoint et le Secrétaire Général de la préfecture.

**Au total, au moins 7 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ainsi que la visite de 16 villages ont été effectuées au cours du mois de mai 2023.**

# 9. Conclusion

Trois missions sociales ont été effectuées au cours du mois de mai 2023 dans 16 villages. Les missions CJ avec le partenaire BOTF et l’expert en apiculture avaient pour objectif d’appuyer les communautés de Mouyikou et d’Ebyeng sur la mise en œuvre du projet apiculture financé par CJ et BOTF. Un important don de matériel a été fait à communautés visitées. Cependant, l’amorçage des ruches est la principale cause du faible taux de colonies d’abeilles dans les villages Mamiengué, Kouagna-Ndougou et Saint-Martin. En effet, on constate que les visites des ruches ne sont pas faites régulièrement, d’où la présence de souris et des termites dans plusieurs ruches.

Sur la question des cahiers de charges contractuelles, l’équipe sociale Nord a constaté que certains villages qui ont signés des CCC en janvier 2023, ont déjà identifiés et déposés leurs projets communautaires auprès du CGSP, à l’exemple d’EKOBAKOBA, de MOHOBA et d’INDOMBO.

S’agissant de la question sur les forêts communautaires, une plainte a été déposée par la communauté du village Massaha au parquet du Tribunal de Makokou contre le bureau du comité de gestion pour mauvaise gestion et détournement des fonds issus de l’exploitation de la forêt communautaire. Aussi, la problématique de la mauvaise gestion des forêts communautaires reste d’actualité, causant ainsi des divisions au sein des communautés villageoises.